

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

N° _____

G/SECRET/HS96/34

19 décembre 1996

Original: anglais

MODIFICATIONS APORTEES AU SYSTEME HARMONISE EN 1996

Communication de documentation

Liste LXV - Pologne

La Mission permanente de la Pologne a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 4 décembre 1996.

Au nom des autorités de mon pays, j'ai l'honneur de présenter ci-joint la documentation requise concernant les modifications apportées à la Liste LXV - Pologne à la suite de l'introduction des modifications du SH de 1996.

La Pologne a introduit les modifications du SH de 1996 le 1er janvier 1996 et a présenté au Secrétariat de l'OMC un exemplaire de son tarif douanier en anglais.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de 90 jours à compter de la date du présent document, les modifications de la Liste LXV - Pologne seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

Des exemplaires de la documentation susmentionnée (en anglais seulement) peuvent être obtenus auprès de la Division de l'accès aux marchés (bureau n° 3142).